

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du lac Supérieur et de Manitoba," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec plusieurs amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 28,—Retranchez "du lac Supérieur à" et insérez: "de Népigon et de."

Page 5, ligne 6,—Retranchez depuis "actions" jusqu'à "La" dans la 8me ligne et insérez: "Le président et la majorité des directeurs devront être sujets anglais."

Page 6, ligne 22,—Retranchez depuis "situés" jusqu'à "lorsque" dans la 26e ligne.

(Dans le modèle.)

Page 7, ligne 30,—Retranchez "du lac Supérieur à" et insérez: "de Népigon et de"

(Dans le titre du bill.)

Retranchez "du lac Supérieur à" et insérez: "de Népigon et de."

Les dits amendements étant lus une seconde fois et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction d'Ontario et du Pacifique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec plusieurs amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 5, ligne 7,—Retranchez depuis "actions" jusqu'à "La" dans la 9e ligne et insérez: "Le président, le vice-président et la majorité des directeurs devront être sujets anglais."

Page 6, ligne 22,—Retranchez depuis "Ontario" jusqu'à "Lorsqu'il" dans la 27e ligne.

Les dits amendements étant lus une seconde fois et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence,

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette